



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190902_09

Séance du 2 septembre 2019

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation :
23 août 2019

**Date d'affichage
du compte rendu :**
9 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le deux septembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Était absent excusé : Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Droit de préférence, parcelles AI 58-59 « Essard Coitet»

M. le Maire fait part d'une vente proposée dans le cadre du droit de préférence, concernant les parcelles AI 58-59 au lieu-dit « Essard Coitet », d'une contenance de 61 a 54 ca.

Ces deux parcelles ne présentent pas d'intérêt pour la gestion forestière communale. Par conséquent et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE